



Institut Supérieur de Commerce  
et d'Administration des Entreprises

Km 9,5 - Route de Nouasseur - BP. 8114  
Oasis - Casablanca - Maroc  
Tél. : (+212) 05 22 33 54 82 à 85  
Fax : (+212) 05 22 33 54 96

[www.groupeiscae.ma](http://www.groupeiscae.ma)

## **AVIS AUX ÉTUDIANTS SOLLICITANT UNE PLACE A LA RÉSIDENCE DE L'ISCAE CASABLANCA 2024-2025**

Il est porté à la connaissance des étudiants(es) de **PRÉ-MASTER** et de la **LFG 1** sollicitant une place à la résidence au titre de l'année universitaire **2024-2025** que l'accès prévisionnel à la résidence est à partir du **lundi 30 septembre 2024**. La demande d'hébergement à la résidence se fait uniquement par dépôt d'un dossier électronique comprenant les pièces suivantes :

- 1 Demande de l'étudiant(e) ;
- 1 Attestation de résidence de l'étudiant(e) délivrée par l'autorité compétente datée de moins de 3 mois ;
- 1 Quittance d'eau ou d'électricité du lieu de résidence de l'étudiant(e).
- 1 Copie de la carte d'identité nationale de l'étudiant(e) ;
- 1 version signée et légalisée par l'étudiant(e) du Règlement Intérieur ;
- 4 photos d'identité récentes ;

Les étudiant(es) ayant redoublé(es) l'année universitaire 2023-2024 sont amenés à spécifier leur cas dans le corps de Mail.

**Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles autorisées. Ainsi, le service Hébergement ne pourra pas être accessible à tous ceux qui le demandent. Les candidatures retenues seront confirmées par mail.**

Le jour d'accès à la résidence, l'étudiant(e) est tenu de présenter les documents originaux envoyés par mail ainsi que les pièces suivantes :

- 1 Certificat médical attestant que l'étudiant(e) est apte physiquement ;
- 1 Radiographie pulmonaire ;

Le dossier doit être scanné et envoyé une seule fois par un mail institutionnel propre en un seul fichier PDF mentionnant comme objet (Ex : NOM.PRÉNOM.NIVEAU) et ce, **avant le jeudi 26 septembre 2024 à 16h** à l'adresse Mail suivante : [Residence-iscae@groupeiscae.ma](mailto:Residence-iscae@groupeiscae.ma)

**NB : La demande d'hébergement doit être envoyée une seule fois , toute modification injustifiée entraînera sa suppression .**

Fait à Casablanca le 23/09/2024

